



**Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire de
l'Association Omniports Trappiste
Section natation
qui s'est tenue le mercredi 24 janvier 2024 à 20h30
à la salle Picasso
Pour la saison 2022/2023**

- 1) Rapport moral du Président. → Vote
- 2) Résultats sportifs pour 2022/2023.
- 3) Cotisations 2022/2023.
- 4) Nombre et répartition des adhérents
- 5) Rapport financier 2022/2023. → Vote
- 6) Budget prévisionnel 2023/2024. → Vote
- 7) Présentation du Bureau.
- 8) Fin de mandat et appel à candidature
- 9) Election du bureau. → Vote
- 10) Objectifs 2023/2024.
- 11) Règlement intérieur.
- 12) Questions diverses.

Nous enregistrons 80 présents ou représentés lors de l'assemblée générale de la section natation de l'AOT.

Rapport moral du Président par intérim :

En tant que président par Intérim, j'ai le plaisir et l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport d'activité morale du club de la saison écoulée ainsi que de la saison en cours.

Je souhaite avant toute chose rendre ici hommage à Patrick Douguet, qui fut notre Président pendant près de 20 ans, actif jusqu'au bout pour notre club. Je salue aussi les nombreuses personnes présentes aux obsèques. Le nombre reflète la grandeur de l'homme.

La section natation de l'AOT est affiliée à la FFN, elle-même affiliée à la LEN (ligue européenne de natation) et à World Aquatics (anciennement FINA). Nous avons totalisé 540 adhérents (tous licenciés) en 2022-2023 et actuellement la saison en cours affiche 588 adhérents.

Ce nombre de licenciés permet d'obtenir une subvention du Conseil Départemental. Malheureusement l'habituelle subvention du Comité départemental de natation ne s'applique plus. Malheureusement aussi des subventions s'adressent exclusivement au sport de haut niveau (Communauté d'agglomération et CDYvelines). Ce choix de l'élitisme au détriment de la formation, ce qui est fort préjudiciable pour les structures moyennes comme la nôtre qui sont souvent les premières détectrices de talent et que sans elles la fédération serait en difficulté.

Grâce à la subvention de la Mairie, nous continuons à maintenir des cotisations inférieures à la plupart des autres clubs des Yvelines, nous espérons que cette contribution demeurera dans les années à venir malgré la difficulté actuelle des municipalités. Je tiens à remercier la ville de Trappes et Monsieur Ali Rabeh, Maire de la ville pour cette aide incontournable à notre association.

La mairie de Trappes nous prête aussi la piscine pour notre usage habituel ainsi que pour l'organisation de compétitions départementales. Les piscines se raréfient, ou sont basculées en gestion privée qui empêche de facto l'organisation de compétitions ou à des honoraires parfois prohibitifs ce qui semble contraire à la déontologie du sport amateur en grevant le budget des clubs et du comité départemental.

Je tiens à remercier les bénévoles de l'association qui grâce à leur travail, leur compétence, leur abnégation, leurs valeurs, leur volonté permettent au club de continuer à progresser.

Pour cette saison sportive les résultats ont été conformes à nos prévisions, nous n'avons aucun vide maintenant dans les différentes catégories et nous sommes relativement bien pourvus pour les années futures. Cela grâce au travail de fond de l'ensemble des Maîtres-nageurs et entraîneurs auprès des compétiteurs mais aussi des enfants dès le mini-club.

Toutes nos félicitations aux nageurs qui ont porté bien haut les couleurs du club et de la ville.

Remerciements également aux techniciens municipaux pour leur participation, leur constance, leur bienveillance, leur vitalité, leur humilité et leur savoir-faire, ils ne sont pas adhérents au club mais leur aide nous est précieuse et indispensable et je demande à tous les licenciés et aux parents de les respecter dans leur travail.

Une grande gratitude aussi aux membres du Bureau pour leur implication toujours aussi importante au sein de l'association dans des conditions parfois difficiles mais toujours disponibles envers les adhérents et les parents des enfants inscrits.

Il n'a échappé à personne que depuis plusieurs années le bénévolat perd de son attrait et de sa valeur aux yeux d'une population générale de plus en plus consumériste. Je rappelle donc que tous les membres du bureau sont strictement bénévoles et ne perçoivent aucune rétribution pour le temps passé. D'ailleurs vous verrez lors de l'analyse financière une estimation de ce que ça représente (et même assez largement sous-évaluée). J'en viens au fait qu'il est important que les adhérents s'engagent : être adhérent (ou parent d'adhérent) ne donne pas "droit à un certain nombre de séances", il s'agit de faire partie et d'être acteur du club. De plus certains parents doivent accepter les critiques si parfois des réprimandes sont faites. Globalement nous avons décidé de ne pas céder et de régler les problèmes au cas par cas et toujours de manière cohérente et juste.

Notre association luttera toujours contre les violences physiques, verbales ou psychologiques, les menaces, intimidations, médisances, discriminations qui mettent en danger la santé, la sécurité ou l'équilibre des personnes et vont à l'encontre de l'épanouissement de chaque individu.

Depuis près d'une décennie maintenant, un projet pédagogique a été mis en place par le club avec un suivi complet de tous les nageurs (enfants et jeunes compétiteurs). Ce programme porte ses fruits grâce à une implication très importante des éducateurs, sous la direction de Benoît Descamps et du secrétaire de notre bureau Jérôme Ossard qui en est le correspondant pédagogique pour le Conseil d'administration.

La saison 2023/2024 a commencé normalement, aucun retard à signaler, les cours ont repris à la date prévue, les nageurs toujours aussi motivés ou désireux d'apprendre les rudiments de la nage, les adultes toujours aussi enthousiasmés.

Les demandes d'inscription pour cette nouvelle année sportive ont pu s'effectuer sur internet à des dates prévues et sans problématique majeure. A noter tout de même de nombreuses personnes qui s'inscrivent mais ne viennent finalement pas finaliser leur inscription. Malgré les listes d'attente, cela pénalise d'autres potentiels adhérents. Aussi beaucoup de demande de changement de créneaux après la validation de l'inscription : ce sont des difficultés et du stress pour l'organisation.

Les différentes aides attribuées aux familles nous obligent toujours à effectuer un travail supplémentaire et très contraignant, 2 membres du bureau sont chargés de cette tâche complémentaire et y consacrent plusieurs heures par semaine jusqu'à la fin de l'année civile et quelquefois au-delà.

Très peu d'annulations de créneaux sont à noter.

L'école de nage est opérationnelle et les créneaux bien remplis. Notez que la taille minimale de 1,15m pour les Mini-Club est véritablement indispensable compte tenu de la configuration de la piscine. Nous sommes conscients que cette règle reporte la venue de certains jeunes trop petits.

Côté compétiteurs, jeunes et maîtres, la dynamique continue à rester très positive avec une cinquantaine de nageurs classés.

Chez les adultes nous constatons une stabilité en natation et une perte d'attractivité de l'aquagym. La température de l'eau réduite à moins de 26° est un véritable problème. La direction de la piscine et la mairie sont au courant de cette situation.

Nous essaierons de maintenir, dans la mesure de nos possibilités, la sortie annuelle pour les adultes qui depuis plusieurs années bénéficient d'une aide substantielle du club afin de limiter leur dépense. Pour les adhérents intéressés, Madame Nicole Diraison se fera un plaisir d'en expliquer le fonctionnement et les modalités, n'hésitez pas à vous rapprocher d'elle.

De plus, je vous conseille de lire ou de relire le règlement intérieur qui concerne tous les adhérents sans exception, ceci évitera des malentendus, il est disponible sur notre site internet et affiché également sur le tableau dédié au club à l'entrée de la piscine, ce règlement a également été transmis à chaque adhérent en début de saison lors de l'inscription et signé par celui-ci ou par un parent pour les personnes mineures.

Je souhaiterais réaffirmer ma confiance aux membres du Bureau de la section natation de l'AOT, sans ces personnes indispensables au bon fonctionnement du club, celui-ci n'existerait plus. Et encore une fois, je veux dire la fierté que j'ai eu de partager presque 20 ans de bénévolat avec Patrick Douguet, dont l'héritage est un club solide, financièrement sain, à taille humaine, convivial et transmettant les plus belles valeurs du sport que sont la tolérance, le goût de l'effort et le plaisir

Ceci clot le rapport moral.

Je vous présente mes amitiés sportives.

LE PRESIDENT PAR INTERIM DE LA SECTION NATATION.

Benjamin Le Roux

Le rapport moral a été approuvé à l'unanimité des présents ou représentés

Résultats sportifs pour 2023.

Interclubs :

| | | | |
|--------------------------|----------------------|----------------------------|--|
| Dames | : 7749 points | | |
| Classement national | : 581 ^{ème} | sur 1149 équipes classées. | |
| Classement régional | : 115 ^{ème} | sur 192 équipes classées. | |
| Classement départemental | : 17 ^{ème} | sur 32 équipes classées | |
| Messieurs | : 10.899 points | | |
| Classement national | : 359 ^{ème} | sur 1255 équipes classées. | |
| Classement régional | : 82 ^{ème} | sur 248 équipes classées. | |
| Classement départemental | : 10 ^{ème} | sur 39 équipes classées | |

Interclubs des maîtres :

| | | | |
|---------------------|---------------------|---------------------------|--|
| Classement national | : 95 ^{ème} | sur 392 équipes classées. | |
| Classement régional | : 31 ^{ème} | sur 97 équipes classées. | |
| Finale Nationale | : 11028 points | | |
| Classement | : 65 ^{ème} | sur 79 équipes classées. | |

Classement des clubs (natation course)

| | | | |
|--------------------------|----------------------|------------------------|--|
| Classement national | : 495 ^{ème} | sur 945 clubs classés. | |
| Classement régional | : 93 ^{ème} | sur 154 clubs classés. | |
| Classement départemental | : 14 ^{ème} | sur 21 clubs classés. | |

Classement des maîtres

| | | | |
|--------------------------|----------------------|------------------------|--|
| Classement national | : 134 ^{ème} | sur 661 clubs classés. | |
| Classement régional | : 34 ^{ème} | sur 114 clubs classés. | |
| Classement départemental | : 6 ^{ème} | sur 16 clubs classés. | |

Médailles

- 6 médailles aux championnats de France d'hiver des Maîtres.
1 en or, 1 en argent et 4 en bronze.
- 1 médaille aux championnats de France d'été des Maîtres.
1 en bronze et 2 4^{èmes} place.
- 19 médailles en or aux championnats départementaux des Yvelines des maîtres.
- 7 médailles aux championnats départementaux des Yvelines.
4 en or, 1 en argent et 2 en bronze.

Officiels et compétitions

Nous avons également 11 officiels de la Fédération Française de Natation en 2022-2023:

2 officiels « juge arbitre »

4 officiels « juge » (de nage, de virages, à l'arrivée, chronométreur)

5 officiels « B » (chronométreur, juge à l'arrivée, juge de virages)

| |
|--|
| <p>Nous avons participé à : 30 compétitions FFN. 12 compétitions Masters FFN.</p> |
|--|

Nous avons toujours besoin de nouveaux officiels dans les années à venir afin d'assurer l'encadrement des compétitions auxquelles nous participons. Et accessoirement, éviter les amendes de la fédération qui s'élèvent à environ 50€ par manque d'officiel lors d'une compétition.

Cotisations 2022/2023.

MONTANT DES COTISATIONS POUR LES TRAPPISTES

| | | | |
|---|---|---|-----------|
| Ecole de natation | : | : | 158 euros |
| 1 créneau adultes (natation ou aquagym) | : | : | 176 euros |
| 2 créneaux adultes (natation et/ou aquagym) | : | : | 248 euros |
| Compétition Pré-compet & avenir: | : | : | 190 euros |
| Compétition -25 ans | : | : | 210 euros |
| Compétition +25 ans | : | : | 248 euros |

MONTANT DES COTISATIONS POUR LES EXTERIEURS

| | | | |
|--|---|---|-----------|
| Ecole de natation | : | : | 178 euros |
| 1 créneau adultes (natation ou aquagym) | : | : | 196 euros |
| 2 créneaux adultes (natation et/ou aquagym) | : | : | 268 euros |
| Compétition Pré-compet & avenir: | : | : | 210 euros |
| Compétition -25 ans | : | : | 230 euros |
| Compétition +25 ans | : | : | 268 euros |

Pour votre information, sachez que nous sommes toujours très en dessous des prix pratiqués par la plupart des clubs des Yvelines et de l'agglomération de Saint-Quentin en Yvelines tout en essayant de maintenir un salaire attractif à nos Brevets d'état salariés.

Nous essaierons, dans la mesure du possible, de maintenir ces cotisations à des tarifs raisonnables.

Les subventions, particulièrement celle de la municipalité de Trappes, permettent de maintenir des cotisations à un niveau plus qu'acceptable. Mais les montants diminuent et l'équilibre n'est plus aussi facile à maintenir.

Nombre et répartition des adhérents

| Nombre d'adhérents saison 2022-2023 | | | | | | | |
|-------------------------------------|--------------|---------|--------|------------------------------|--------------|---------|--------|
| Hommes | | | | | | | |
| Trappistes | | | | Non trappistes | | | |
| Mini club - Ecole de nage | Compétiteurs | Adultes | Autres | Mini club - Ecole de nage | Compétiteurs | Adultes | Autres |
| 95 | 16 | 25 | 2 | 36 | 14 | 24 | 5 |
| 138 | | | | 79 | | | |
| 217 | | | | | | | |
| Femmes | | | | | | | |
| Trappistes | | | | Non trappistes | | | |
| Mini club - Ecole de nage | Compétiteurs | Adultes | Autres | Mini club - Ecole de nage | Compétiteurs | Adultes | Autres |
| 88 | 15 | 67 | 3 | 42 | 9 | 98 | 1 |
| 173 | | | | 150 | | | |
| 323 | | | | | | | |
| Total | | | | | | | |
| 540 | | | | | | | |

Trappistes : 58%

Femmes/Hommes : 60% / 40%

Enfants: 48%

Compétiteurs : 10%

Adultes : 40%

Autres : 2% (officiels, membres du bureau non pratiquants)

Rapport financier 2022/2023

Le budget de l'année 2022-2023 était sensiblement identique à celui de la saison précédente. Mais, nous avons enregistré pour la saison 540 adhérents alors que nous en avons 563 la saison précédente. Par conséquent, nous avons eu moins de revenus alors que les coûts restent fixes et que le montant de la subvention de la ville perçue n'a été que de 10 000€ sur les 18 000€ demandés.

A noter cette saison, nous n'avons pas eu de fermeture de la piscine contrairement aux autres années et cela nous a permis de ne pas dépenser dans la location de lignes dans d'autres piscines du département.

I - Rappel du budget

Nous avons pour l'exercice 2022-2023 un budget à hauteur de 137 459€ réparti comme suit :

Dépenses :

- ✓ 16% pour les déplacements (ceci incluant les stages pour les compétiteurs et le stage Aquagym)
- ✓ 67% pour la rémunération des MNS (salaires, charges et formations)
- ✓ 10% pour les licences et affiliations

Les 7% restant correspondant aux charges pour le fonctionnement de l'association : achat de fournitures, de vêtements, les services bancaires, la gestion du site internet, etc.

Recettes :

- ✓ 7% pour la vente de prestations de services (cela incluant la participation des adhérents aux stages) – *donc on voit que le club a pris une grosse partie en charge*
- ✓ 15% pour les subventions
- ✓ 71% pour les cotisations des adhérents

Les 7% restant correspondant à la reprise du solde positif de la saison précédente, la participation des adhérents à l'achat des tenues, etc.

II - Compte de résultat 2022-2023

Au global, nous avons consommé le budget prévu (137 650€ pour 137 459€ au budget). Par contre, nous avons encaissé moins de revenus que ce qui était budgété (96%). L'écart entre ce que nous avons budgété et ce que nous avons encaissé vient principalement du montant de la subvention accordée par la Mairie de Trappes. Nous finissons l'année avec un résultat négatif de 5 091,37€.

Les dépenses

60 Achats (1,5% des dépenses)

- ✓ Fournitures de bureau
- ✓ Equipement vestimentaire compétiteurs et officiels
- ✓ Bonnets => 1617€ sur les 2176€ dépensés
- ✓ Pharmacie lors du stage extérieur de nos jeunes
- ✓ Noël pour les enfants

62 Autres services extérieurs (20,5% des dépenses)

- ✓ Frais de déplacement : compétitions hors IDF, stage Majorque, Center Parcs (aquagym), déplacement des bénévoles
 - ⇒ Dépenses en augmentation par rapport à la saison précédente malgré que nous n'ayons fait qu'un seul stage pour les jeunes en extérieur (Stage : 13119€ - Center Parcs : 3177€ - Engagements : 5700€)
- ✓ Divers et Cotisations : frais d'engagements pour les compétitions
- ✓ Frais postaux et télécommunication : internet et gestion du site internet
- ✓ Frais bancaires : frais de tenue de compte et cotisation CB

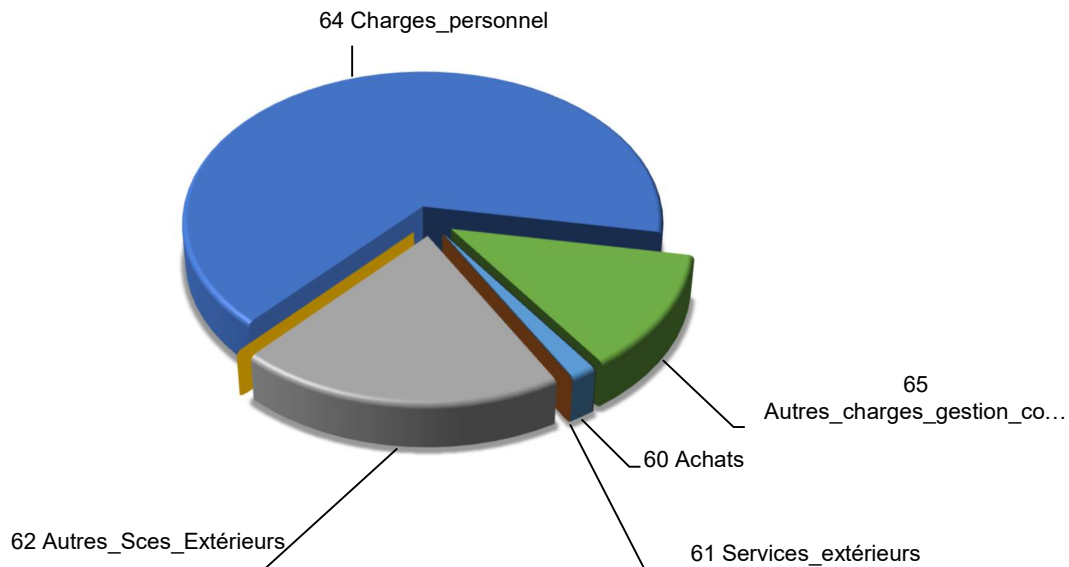
64 Charges du personnel (66% des dépenses)

- ✓ Rémunération du personnel => augmentation du personnel en janvier 2023 (à vérifier)
- ✓ Charges sociales
- ✓ Frais de formation

65 Autres charges de gestion courante (12,5% des dépenses)

- ✓ Licences et affiliations => (11500€ : en augmentation du fait de l'augmentation du tarif des licences)
- ✓ Remboursements aux adhérents (notamment la part correspondant au pass'sport) => 2954€ remboursés
- ✓ Impayés

⇒ Détail par sous-catégorie des dépenses :



Les recettes

70 Vente de produits, marchandises et services (6,9% des recettes)

- ✓ Prestation CAPSAA
- ✓ Participation des adhérents aux stages (Compétiteurs : 3975€ - Aquagym : 2035€)

A noter : aucune vente d'équipement aux compétiteurs

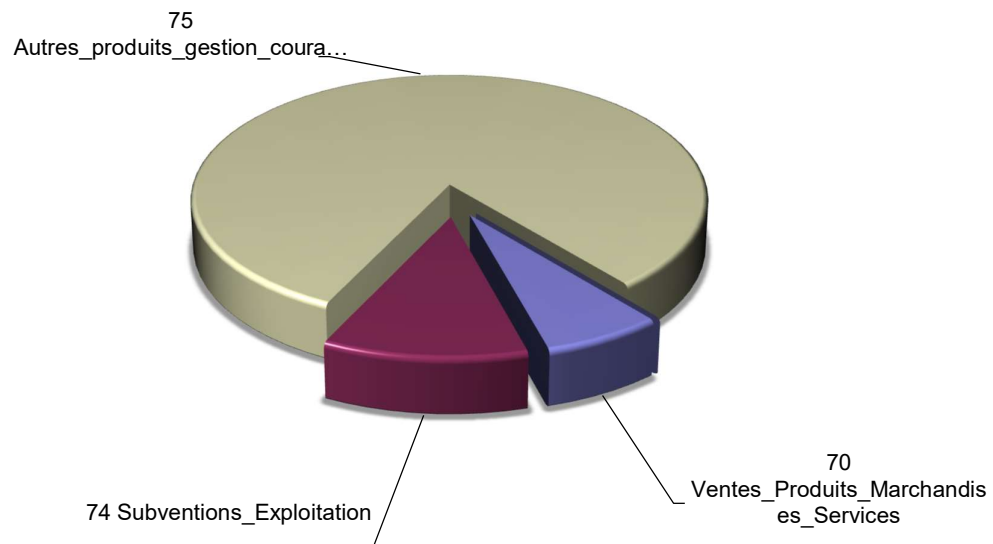
74 Subventions (11,5% des recettes)

- ✓ Subvention de la Mairie de Trappes
- ✓ Subvention du département
- ✓ Subvention des pass'sport

75 Autres produits de gestion courante (81,7% des recettes)

- ✓ Cotisations payées par les adhérents
- ✓ Participations payées par les clubs lors de la participation aux compétitions faites à Trappes
- ✓ Abandon des frais par les bénévoles

⇒ Détail par sous-catégorie des recettes :



La valorisation du bénévolat

Nous avons, cette année, valorisé le bénévolat dans sa globalité, soit **1 016 heures**. Pour cela, nous avons répertorié toutes les activités bénévoles (toutes les activités dans lesquelles les bénévoles pourraient être remplacés par des salariés) participant au bon fonctionnement de l'association. La valorisation s'est faite au tarif du SMIC horaire en France. Ce calcul est bien évidemment approximatif mais il donne une idée de ce que nous coûterait le remplacement des bénévoles par des salariés.

UN GRAND MERCI ET UNE PENSEE POUR PATRICK QUI NOUS A MALHEUREUSEMENT QUITTE ET QUI A BEAUCOUP DONNE A L'AOT JUSQU'A LA FIN



- ✓ Permanences tenues à la piscine
3 jours par semaine, pendant 2 heures à 3 personnes pendant 36 semaines
Merci à Patrick, Anne-Marie et Jean-Jacques
- ✓ Permanences particulières pour les inscriptions
7 jours pendant 4 heures à 3 personnes
- ✓ Présence au forum
1 jour pendant 7 heures à 2 personnes
- ✓ Présence des officiels pour les compétitions
26 représentations pendant 3 heures
- ✓ Présence des parents pour la gestion des vestiaires
20 minutes par personne, 3 personnes par créneau, 2 créneaux par jour 4 jours par semaine et cela pendant 36 semaines
Merci à tous les parents qui contribuent à la gestion des vestiaires
- ✓ Gestion du site internet
Merci à Benjamin
- ✓ Gestion de la trésorerie / comptabilité
3 heures par mois pendant 10 mois
- ✓ Gestion administrative
7 heures par semaine pendant 36 semaines
Merci à Anne-Marie et Jean-Jacques pour ce gros travail

La valorisation au SMIC horaire chargé nous donne donc un **montant de 13 381€**. C'est ce que cela pourrait nous coûter si nous devions embaucher des salariés à la place des bénévoles. Cela démontre encore plus l'importance de l'activité des bénévoles au sein des associations, et nous les en remercions.

Le bilan financier a été approuvé à l'unanimité des présents ou représentés

Budget Prévisionnel 2023-2024

Nous avons établi un budget par rapport au réel de l'exercice précédent en tenant compte de l'augmentation du nombre d'adhérents et l'augmentation de la cotisation.

Budget Prévisionnel 2023-2024

| CHARGES / DEPENSES | Budget | PRODUITS / RECETTES | Budget |
|---|------------------|--|------------------|
| 60 Achats | 800 € | 70 Ventes_Produits_Marchandises_Services | 9 235 € |
| Achats_matières_premières_et_fournitures_601 | 800 € | Ventes_Produits_Marchandises_701 | 360 € |
| Achats non stockés 606 | - € | Ventes Prestations Services 706 | 8 875 € |
| 61 Services extérieurs | 400 € | | |
| Locations_613 | 400 € | | |
| Entretien et réparation_615 | - € | | |
| Prime d'assurance_616 | - € | | |
| Divers_documentation_618 | - € | | |
| 62 Autres_Sces_Extérieurs | 19 140 € | | |
| Rémunération_intermédiaires_et_honoraires_622 | - € | | |
| Publicité_publication_relations_publicques_623 | - € | | |
| Déplacements_et_missions_625 | 13 000 € | | |
| Frais_postaux_et_télécommunication_626 | - € | | |
| Services_bancaires_627 | 140 € | | |
| Divers_et_Cotisations_628 | 6 000 € | | |
| 63 Impôts_Taxes | - € | | |
| Impôts_et_taxes_sur_rémunérations_631 | - € | | |
| Impôts_et_taxes_sur_rémunérations_(autres_organismes)_633 | - € | | |
| Autres_impôts_et_taxes_635 | - € | | |
| 64 Charges_personnel | 100 695 € | 74 Subventions_Exploitation | 22 000 € |
| Rémunération_des_personnels_641 | 66 582 € | Subventions_Exploitation_741 | 22 000 € |
| Charges_et_cotisations_sociales_645 | 33 863 € | | |
| Autres_charges_personnel_648 | 250 € | | |
| 65 Autres_charges_gestion_courante | 22 700 € | 75 Autres_produits_gestion_courante | 112 500 € |
| Créances_irrécouvrables_654 | 700 € | Ressources_Générosité_Public_754 | 2 500 € |
| Autres_charges_gestion_courante_658 | 22 000 € | Contributions_financières_755 | - € |
| | | Cotisations_756 | 107 000 € |
| | | Produits divers gestion courante 758 | 3 000 € |
| 66 Charges_financières | - € | 76Produits_Financiers | - € |
| Charges_financières_66 | - € | Produits_Financiers_76 | - € |
| 67 Charges_Exceptionnelles | - € | 77 Produits_Exceptionnels | - € |
| Charges_Exceptionnelles_67 | - € | Produits_Exceptionnels_77 | - € |
| 68 Dotations_amortissements | - € | 78 Reprise_amortissements_Provisions | - € |
| Dotations_amortissements_68 | - € | Reprise_amortissements_Provisions_78 | - € |
| TOTAL CHARGES | 143 735 € | TOTAL RECETTES | 143 735 € |
| CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE | | | |
| 86 Emplois_des_contributions_volontaires_en_nature | 18 784 € | Contributions_volontaires_en_nature_87 | 18 784 € |
| Secours_en_nature_860 | - € | Dons_en_nature_870 | - € |
| Mise_à_dispositon_gratuite_de_biens_et_services_861 | - € | Prestations_en_nature_871 | - € |
| Prestations_862 | - € | | |
| Personnel_bénévole_864 | 18 784 € | Bénévolat_875 | 18 784 € |
| TOTAL | 18 784 € | TOTAL | 18 784 € |

Les dépenses

Le montant des dépenses est supérieur par rapport au budget 2022-2023 notamment concernant les salaires.

- ✓ Achats : 800€ par rapport à 1 700€ en N-1 car nous sommes équipés pour les bonnets
- ✓ Location de piscine : 400€ par rapport à 600€ en N-1 pour tenir compte d'éventuelles fermetures de la piscine
- ✓ Frais de déplacement : 19 140€ par rapport à 22 500€ en N-1 (limitation des dépenses notamment pour le stage des compétiteurs et les déplacements du personnel même si ce dernier point est difficile à prévoir).
- ✓ Rémunération du personnel : évolution importante par rapport à N-1 pour tenir compte de l'augmentation au 01/01/2024 et forfaitisation d'un second MNS.
- ✓ Licences (autres charges de gestion courante) : 22 000€ par rapport à 16 000€ pour tenir compte de l'augmentation du nombre d'adhérents.

Les recettes

Pour que le budget soit conforme et admissible de tous, il doit être à l'équilibre. Par conséquent, les recettes sont du même montant que les dépenses afin de garantir le bon fonctionnement de l'association.

- ✓ Vente de produits, marchandises et services : 9 235€ par rapport à 9 592€. Peu de changement par rapport à la saison précédente.
- ✓ Subventions 22 000€ par rapport à 20 182€ - les 2 000€ supplémentaires correspondent à une demande de subvention « projet » pour la participation de nos jeunes au championnat de France à Chalon sur Saône.
- ✓ Cotisations des adhérents : 107 000€ par rapport à 97 667€ pour tenir du nombre d'adhérents et de l'augmentation de la cotisation.

La valorisation du bénévolat

Nous avons évalué le bénévolat au même niveau que ce qui s'est produit en 2022-2023 mais nous l'ajusterons car :

- La rémunération du SMIC augmente
- Les charges sociales augmentent
- La participation aux compétitions ne seront de toute évidence pas les mêmes
- Le nombre de bénévoles officiels évolue

Conclusion

Nous avons dû augmenter le coût de l'adhésion pour toutes les inscriptions cette année pour tenir compte du résultat de la saison précédente et pour rééquilibrer les comptes.

Pour le moment, l'état des finances de l'association est bon. Nous avons encaissé à ce jour tout ce qui devait être encaissé. Mais, si la subvention de la Mairie vient encore à être inférieure à ce que nous demandons, nous ne pourrions pas finir à l'équilibre et devrions de nouveau augmenter les cotisations ou supprimer les créneaux les moins remplis pour économiser sur les rémunérations et charges.

Le budget prévisionnel a été approuvé à l'unanimité des présents ou représentés

Présentation du Bureau.



| Membres du bureau | | | |
|-------------------|----------------------|-------------------|--------------------|
| Mariette Aïn | Eric Bocher | Nicole Diraison | Patrick Douguet |
| Paula Fernandes | Abdelaziz Hajjad | Christine Le Goff | Anne-Marie Le Roux |
| Benjamin Le Roux | Jean-Jacques Le Roux | Jérôme Ossard | |

Suite au décès de Patrick Douguet, l'intérim à la présidence est assuré par Benjamin Le Roux jusqu'à la désignation du nouveau bureau.

Fin de mandat et appel à candidature.

Conformément aux Statuts de l'AOT, l'ensemble du bureau a été élu lors de la dernière Assemblée Générale pour un mandat de 1 an qui arrive donc à échéance.
Cette assemblée générale signifie la fin du mandat pour tous les membres du bureau sortant.

L'appel à candidature a résulté de la candidature de Mme Touria Bahmad. Par ailleurs, les membres sortants sollicitent un nouveau mandat.

Sont donc soumis au vote de l'assemblée générale pour siéger au bureau pour un mandat d'un an (jusqu'à la prochaine AG ordinaire), les candidatures de :

(par ordre alphabétique)

1. Mme Mariette Aïn
2. Mme Touria Bahmad
3. M Eric Bocher
4. Mme Nicole Diraison
5. Mme Paula Fernandes
6. M Abdelaziz Hajjad
7. Mme. Christine Le Goff
8. Mme Anne-Marie Le Roux
9. M Benjamin Le Roux
10. M Jean-Jacques Le Roux
11. M Jérôme Ossard

Election au Bureau.

L'assemblée générale a approuvé à l'unanimité l'ensemble des candidatures.

Sont donc élus pour un mandat de un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire :

(par ordre alphabétique)

1. Mme Mariette Aïn
2. Mme Touria Bahmad
3. M Eric Bocher
4. Mme Nicole Diraison
5. Mme Paula Fernandes
6. M Abdelaziz Hajjad
7. Mme. Christine Le Goff
8. Mme Anne-Marie Le Roux
9. M Benjamin Le Roux
10. M Jean-Jacques Le Roux
11. M Jérôme Ossard

Objectifs 2023/2024.

Atteindre les 600 adhérents.

Atteindre le nombre d'adhérents adultes à environ 250 adhérents

Maintenir le nombre de compétiteurs (~50).

Valoriser le groupe afin que notre notoriété soit toujours reconnue au niveau départemental et régional de la FFN.

Se maintenir dans les 15 premiers clubs des Yvelines et les 100 premiers clubs d'Ile de France en FFN.

Stimuler fortement les catégories avenir et jeune, vivier des compétitions, en y favorisant l'aspect attractif et pédagogique.

Entretenir une convivialité absolue entre les entraîneurs, compétiteurs, officiels et accompagnateurs.

Soutenir au maximum nos entraîneurs afin que les objectifs se réalisent.

Promouvoir l'aspect attractif des compétitions afin d'enrôler des parents motivés dans les catégories juniors, jeunes et avenir.

Maintenir les officiels du club à au moins 8 arbitres, juges et chronométreurs, indispensables pour la bonne marche du club.

| |
|--|
| <p>Ces objectifs sont réalisables si l'osmose entre les différentes entités du club est irréprochable. Un effort important doit être consenti, par tous, afin que ces cibles soient atteintes. Nous ne doutons pas de la réalisation de ces objectifs.</p> |
|--|

Règlement intérieur.



REGLEMENT INTERIEUR de l'A.O.T NATATION

Mise à jour du 14 Octobre 2023



1 : Le présent règlement concerne **tous les adhérents** ou leur représentant légal de la section natation de l'AOT. Ceux-ci s'engagent à **respecter et à se conformer au règlement intérieur** de la piscine municipale en plus du présent **règlement du club**.

2 : Les adhérents sont affectés à un groupe correspondant à leurs capacités. Pour préserver l'efficacité des séances, l'effectif dans chaque ligne d'eau est limité. En conséquence, l'adhérent est tenu de **respecter les créneaux** fixés à l'inscription et s'engage à suivre l'intégralité de l'enseignement dispensé. Les modifications de créneaux sont possibles uniquement sur suggestion des entraîneurs.

3 : Les candidats à l'adhésion doivent fournir un **certificat médical** de non-contre-indication à la pratique de la natation sportive datant de moins de 3 mois, une **photo** et le règlement de la **cotisation**. Seuls les dossiers complets peuvent prétendre à l'adhésion sous réserve des places disponibles. Les inscriptions se déroulent uniquement pendant les périodes prévues à cet effet (juin et septembre).

4 : Le bureau autorise les éducateurs à appeler les pompiers ou le SAMU en cas d'accident et à faire évacuer l'accidenté vers l'hôpital le plus proche si nécessaire.

5 : La communication aux adhérents est assurée par le site internet (www.aotnatation.org), par courriel (aotnatation@gmail.com) et par affichage à la piscine. Une permanence est organisée les mardis, de 17h à 20h, jusqu'à fin novembre (hors vacances scolaires).

6 : **Aucun remboursement et aucun rattrapage de séance** ne peut être effectué en cours de saison sportive **quelle que soit la raison**.

7 : Le bonnet de bain est **obligatoire** pour tous les adhérents. **Seul un maillot de bain conforme au règlement de l'établissement et à l'article 3 du règlement intérieur voté en conseil municipal du 5 février 2010 est autorisé.** (Voir illustration affichée à la piscine).

(Illustration de l'Article 3 du Règlement Intérieur)
Adopté en conseil municipal du 5 Février 2010



Les compétiteurs veilleront à posséder leur matériel lors des entraînements (lunettes, palmes, pull-buoy et plaquettes).

8 : Excepté dérogation pour les bénévoles chargés des vestiaires, l'accès à la piscine est interdit aux parents des enfants du mini-club et de l'école de natation au-delà de la porte d'entrée quel que soit le créneau.

9 : Il est fortement déconseillé d'apporter des objets de valeur (baladeur, portable, argent...). **En cas de perte ou de vol**, la direction de la piscine ainsi que les **dirigeants** de la section natation **déclinent toute responsabilité**.

10 : Chaque adhérent s'engage à prendre soin du matériel mis à sa disposition par le club et l'établissement. **Le respect et la politesse** doivent être une priorité pour tous les adhérents de la section et leurs accompagnateurs envers toutes les personnes qu'ils seraient susceptibles de rencontrer lors des activités de la section. Dans le cas contraire, une sanction sera décidée par le bureau, pouvant aller jusqu'à une radiation **sans remboursement**.

11 : **Les entraîneurs, en accord avec le Bureau**, se réservent le droit de changer un nageur de groupe en cours d'année, pour l'encourager ou le sanctionner, en fonction des résultats, du travail, de l'assiduité et du comportement. Dans ce cas, les adhérents et les parents concernés sont informés.

12 : **Tout retard** doit être justifié auprès de l'entraîneur. Les retards récurrents et abusifs sont sanctionnés par les entraîneurs, voire par le président, et peuvent aller jusqu'à la sanction de **radiation** de la section natation. Les horaires indiqués s'entendent dans l'eau. Les parents voudront bien prévoir que les enfants arrivent à la piscine

sans retard, le début de l'échauffement étant capital.

13 : Les adhérents sont autorisés à pénétrer dans l'établissement (au-delà des portillons) au plus tôt **10 minutes avant** le début de leur créneau et doivent être sortis au plus tard **15 minutes après** la fin de leur créneau. A l'issue de ces 15 minutes, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents et **ne sont plus sous la responsabilité du club**.

Pour fluidifier les entrées-sorties, le passage à la douche en fin de créneaux des enfants doit être limité à un rinçage c'est-à-dire se faire **sans shampoing ni savonnage**.

14 : La participation aux compétitions de natation est **obligatoire**. Les adhérents souhaitant faire des compétitions s'engagent à **respecter le cadre défini par les entraîneurs**.

15 : Les nageurs absents des compétitions doivent avertir à l'avance leur responsable ou présenter un certificat médical en cas de forfait de dernière minute sous peine d'être redevables de l'amende forfaitaire qui est infligée au club.

16 : Le club ne fonctionne pas pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

Le Bureau de l'A.O.T section natation.

Questions diverses.

Il n'y a pas de question posée.